

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGÉY SUD**  
**DU 20 JUIN 2017 à HAUT-VALROMEY**  
**COMMUNE DELEGUEE DU GRAND-ABERGEMENT**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 80  
Présents : 56  
Votants : 68

**Date de convocation :** Vendredi 9 juin 2017.

**Secrétaire de séance :** M. RIERA Michel Charles

**PRESENTS :**

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge (M. GUILLAND Pierre-Yves, suppléant) ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges (M. COUILLOU Jean-Yves, suppléant) ; M. BUET Marc (M. REVERT Pascal, suppléant) ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CONAND Jean-Paul (M. JACOB Yves, suppléant) ; M. CUEILLE Gérald ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIRAUD GUIGUES Bernard ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACQUIER Laurent ; M. JUILLET Claude ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LONGE Anne Laure ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MEURIAU Annie ; Mme MIDOL Madeleine ; M. PERTICOZ Bernard ; M. PETIT Thierry ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel Charles ; M. ROCHE Jean ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROSAZZA Pascal ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; M. SERPOL Robert ; Mme TREILLÉ Odile ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; M. WAELPUT Daniel.

**EXCUSÉS :**

M. ANDRE-MASSE Franck donne pouvoir à M. ABRY Marcel ;  
M. BERARDI Christophe ;  
M. BERTHET Jean-Michel donne pouvoir à Mme BELLEMAIN Michelle ;  
Mme BIONDA Annie ;  
M. BLANC Jean-Paul ;  
Mme CAMINET Régine donne pouvoir à M. VINCENT Xavier ;  
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT Jean-François ;  
M. FELCI Claude donne pouvoir à Mme LONGE Anne-Laure ;  
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à M. VICTOR Joëlle ;  
M. GUERIN Cyrille ;  
Mme GUILLON Pascale ;  
M. JANET Guy donne pouvoir à M. CASTIN Régis ;  
Mme LACHIZE Sandrine donne pouvoir à M. GENS Marcel ;  
M. MARIÉ Patrick ;  
Mme MASNADA Liliane donne pouvoir à M. GERIN Georges ;  
M. MATHIEU Michel ;  
M. PERRET Bernard ;  
M. PHILIPPE Alain ;  
M. RODRIGUEZ Philippe ;  
Mme ROLLINSON Caroline donne pouvoir à M. RAMON Michel ;  
Mme SCHREIBER Sylvie donne pouvoir à Mme TREILLÉ Odile ;  
Mme SILLAUME Dominique ;  
Mme THEVENOT Nadine donne pouvoir à Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ;  
Mme VUILLAUD Véronique.

Le Président ouvre la séance en accueillant les participants. Il remercie la commune de Haut-Valromey de recevoir le conseil communautaire et donne la parole à **M Bernard GIRAUD GUIGUES**, Maire, pour une présentation de sa commune.

Après appel des conseillers et constat du quorum, **M. Michel Charles RIERA** est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017**

**M. RIERA** rejoint par **M. PUTHOD** souhaite compléter la page 08 du compte-rendu de la séance du 13 avril 2017.

**M. RIERA** : *bien que j'ai signé et émargé à l'entrée, je trouve qu'en page 08 sur le budget primitif des OM on n'a pas été précis. J'étais intervenu la dernière fois sur le sujet, c'est tout.*

**M. VUILLEROD** : *j'entends, ton intervention n'est pas très précise. Tu valides ?*

**M. RIERA** : *comme il y avait différents débats et comme à la fin on avait voté, on était plusieurs après la pause, j'avais dit qu'on n'était pas très clairs sur ce que l'on avait voté et sur le compte rendu, on n'est guère plus clair.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **01.- Décisions du Président entre le 14 avril 2017 et le 20 juin 2017.**

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants :

- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2017-1-3	04/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Izieu VC 27 rue du Murier / VC 21 rue du Palais	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	69 924,25 €
2017-1-4	04/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Brens VC 1 rue du Petit Brens / VC 21 rue du Palais	SER TPR 73230 St Alban Leysse	49 999,00 €
2017-1-5	04/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Belley VC 160 Chemin de Mongey	SER TPR 73230 St Alban Leysse	53 102,50
2017-1-6	04/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Magnieu VC 1 route du lavoir	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	25 247,50 €
2017-1-7	04/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Massignieu de Rives VC 4 route de Boutz	SER TPR 73230 St Alban Leysse	25 537,00 €
2016-18-2	24/04/2017	Marché subséquent n°2 à l'accord-cadre n°2016-18 pour des prestations de nettoyage de la Maison du Marais à Ceyzérieu	BP INNOVIS 01300 Magnieu	1 928,00 €
2017-7-1	05/05/2017	Marché public de services pour l'exploitation de trois déchetteries Lot n°1 : accueil du public, gestion des déchetteries et du haut du quai de transfert	SME Environnement 01300 Belley	267 442,00 €

2017-7-2	05/05/2017	Marché public de services pour l'exploitation de trois déchetteries Lot n°2 : transport et valorisation des déchets	ECOCYCLAGE 69360 St Symphorien d'Ozon	Montant estimatif annuel car marché à prix unitaires : 176 858 €
	09/05/2017	Analyse prospective du budget annexe « ordures ménagères »	ACTIPUBLIC 69100 Villeurbanne	4 500,00 €
2017-1-8	29/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Culoz – Rue des Frères Serpollet, Passage du petit Violet, Chantemerle, Rue Amiral Jean Serpollet	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	72 988,00 €
2017-1-9	29/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Ceyzérieu – Rue des Clochettes	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	23 218,90 €
2017-1-10	29/05/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Flaxieu et Vongnes	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	28 461,00 €
2017-1-11	2/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Groslée- Saint Benoît	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	28 708,50 €
2017-1-12	2/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Brégnier- Cordon	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	30 714,10 €
2017-1-13	2/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Peyrieu	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	26 635,00 €
2017-1-14	2/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Conzieu	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	32 803,00 €
2017-1-15	2/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Chazey-Bons	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	44 287,40 €
2017-1-16	2/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Pollieu	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	31 979,00 €
2017-1-17	12/06/2017	Marché subséquent à l'accord-cadre n°2017-1 : Travaux de voirie à Champagne en Valromey et Lompnieu	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	43 326,00 €
2017-8	13/06/2017	Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) pour l'aménagement du PEM de la gare de Culoz	BUREAU VERITAS 73230 St Alban Leysse	4 400,00 €
	12/06/2017	Avenant n°2 au marché de collecte sélective et tri des matériaux – Lot n°1 collecte sélective en porte à porte des « emballages ménagers », pour : → supprimer la collecte en porte à porte à Virieu le Grand à compter du 15/06/2017	SUEZ RV CENTRE EST 73290 La Motte Servolex	Plus value de 39 271, 67 € <i>Soit nouveau montant de 305 361,35 € (sur la durée de</i>

		→ prolonger la collecte à Artemare, Belley et Culoz jusqu'au 28/02/2018		<i>totale de 3 ans et 6 mois)</i>
09/05/2017		Changement infrastructure informatique	EPC Maintenance informatique 73100 Aix les Bains	18 555,22 €
09/05/2017		Changement infrastructure informatique	MEGAO 26000 Valence	7 870,48 €
11/05/2017		Achat d'un traceur scanner HP	ACS 73000 Chambéry	4 401,00 €
15/05/2017		Actipôle : extincteurs et plans d'évacuation « La Toile » et « La Fabrique »	DUMONT SECURITE 01506 Ambérieu en Bugey	3 688,42 €
15/05/2017		Réalisation d'une aire de services pour camping-car sur le site du lac de Virieu le Grand	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	6 596,80 €
16/05/2017		Edition du journal communautaire en 20 000 exemplaires	IMPRIMERIE NOUVELLE GONNET 01300 Virignin	2 900,15 €
16/05/2017		Distribution du journal communautaire	LA POSTE	2 627,67 €
1/06/2017		Fourniture de mobiliers pour le bâtiment La Toile – Actipôle Bugey Sud	UGAP 77444 Marne la Vallée	28 191,90 €
5/06/2017		Réfection des joints de carrelage au centre nautique	SAREPS France 45150 Jargeau	15 996,00 €

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Prestataire / Partenaire	Montant en euros HT
Convention d'occupation temporaire d'une partie du domaine public du Lac de Virieu le Grand, pour la gestion et l'exploitation de l'activité du snack bar du 6 mai 2017 au 31 octobre 2017	Société SAS U le Bistrot de la Gare M. BERGDOLL Franck 01510 Pugieu	550 € / mois
Mise en place de boucles vélo géoguidées en partenariat avec la CC Usse et Rhône et la CA Grand Lac	EASY MOUNTAIN 38330 Montbonnot	3015 € pour deux ans (2017 et 2018) puis 667 €/an à partir de 2019

- des décisions suivantes concernant les régies comptables suivantes :

Numéro de décision	Date de signature	Objet
DEC-2017-8	13/06/2017	Modification régie de recettes pour le centre nautique de Belley pour encaissement par carte bancaire

**M. PETIT** souhaite savoir quelle commission a étudié la réalisation d'une aire de services pour camping-car sur le site du lac de Virieu le Grand. **X. VINCENT** précise que les commissions Environnement et Tourisme ont validé cette proposition par ailleurs étudiée avec l'Agence d'Ingénierie en présence du Maire de Virieu le Grand.

**M. TURELLO** fait remarquer que peu d'entreprises locales sont titulaires des marchés listés ce jour. Il s'interroge si certaines entreprises, notamment de TP, ne pourraient pas transférer leur siège social sur le territoire de la CCBS.

## **02.- Demande d'adhésion de la commune de Prémeyzel au service Urbanisme de la CCBS.**

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Prémeyzel au Service Urbanisme de la Communauté de communes Bugey Sud au 1er juillet 2017. La convention de fonctionnement précisant l'organisation du service et les modalités de répartition financière est également approuvée.

**M. RIERA** relève le désengagement de l'Etat en prenant l'exemple de la commune déléguée de St-Bois, au R.N.U, qui a été confrontée, sans préavis, au retour d'autorisations d'urbanisme non traitées.

## **03.- Désignation d'un membre au sein de la commission consultative paritaire de l'Energie.**

**M. ABRY** est désigné à l'unanimité pour siéger à la Commission Consultative paritaire de l'Energie et représenter la communauté de communes BUGEY SUD. Cette commission créée par le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain sera chargée de coordonner l'action de ses membres et de mettre en cohérence les politiques d'investissement. Elle permettra au SIEA d'assurer à terme pour le compte d'un EPCI qui en est membre l'élaboration d'un plan climat-air-énergie ainsi que la mise en œuvre d'actions qui en découlent.

## **04.- Désignation de 6 délégués supplémentaires au sein du Syndicat mixte SCOT BUGEY.**

**Mme MEURIAU Annie, Ms. ANCIAN Bernard, BOLON André, COËN Michel, JUILLET Claude et ROCHE Jean** sont élus à l'unanimité pour siéger au sein de l'organe délibérant du Syndicat mixte SCOT Bugey.

## **05.- Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC).**

L'assemblée délibérante décide d'adhérer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC 01) qui est une association au service des collectivités pour agir concrètement en faveur de la transition énergétique à l'échelle départementale. **M. Alain PHILIPPE** est désigné à l'unanimité pour représenter la CCBS au sein des diverses instances de l'association, ainsi que **M. Michel RAMON** en tant que suppléant.

## **06.- Point d'information sur le contrat de ruralité et sur le projet de mobilité.**

**M. VUILLEROD** expose que la CCBS a été encouragée par la Sous-Préfecture à candidater au contrat de ruralité lancé par l'Etat. Dans cet objectif, un diagnostic a été réalisé par les services notamment en reprenant le travail fait précédemment à l'échelle du SMPB et par le syndicat SCOT BUGEY. En retour, les services de l'Etat ont demandé que la CCBS se saisisse de la question de la mobilité à l'échelle du territoire. En effet, un important travail de réflexion et de coordination est à lancer. Le constat est largement partagé de l'inexistence de services et de solutions de transport. Des initiatives sont recensées : l'association Bugey Développement travaille un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), la ville de Belley, un schéma de transport urbain. Le centre hospitalier travaille également un projet. Concernant la CCBS, le marché du TAD doit être relancé avec l'extension du territoire aux 12 communes du Valromey.

Dans ce contexte, il est proposé de porter une réflexion cohérente à l'échelle intercommunale et en concertation avec l'ensemble des partenaires. Cette proposition a été présentée aux commissions qui se sont réunies au cours des 2 dernières semaines. Le Président propose alors le recrutement d'un chargé de mission qui a précédemment travaillé pour le SMPB qui connaît parfaitement la problématique du territoire. **M. RAMON**, ex Vice-Président du SMPB, confirme que la personne pressentie a toutes les compétences pour assurer ce poste.

**M. SERPOL** expose qu'en matière de déplacements, il existe des alternatives, il cite le concept développé par l'association d'insertion AGIR ABCD qui met en contact des personnes qui ne peuvent plus conduire leur propre automobile et des chauffeurs potentiels.

## ENVIRONNEMENT

### **07.- Point d'information sur le nouveau zonage d'installation des CSE pour une rationalisation des coûts.**

**M. VINCENT**, Vice-Président à l'environnement, expose que suite à la décision du conseil communautaire de faire une pause dans le déploiement des CSE, la commission a étudié la modification du zonage proposé précédemment par le SIVOM dans une logique géographique en tenant compte des flux de déplacements. L'objectif étant de supprimer avant la fin 2017, la collecte en porte à porte des sacs jaunes à Artemare, Culoz et Virieu Le Grand. Aux interrogations de **Messieurs GENS, QUINARD et RIERA** sur le calendrier de déploiement, **M. VINCENT** rappelle que la pause a été actée et qu'il faut attendre le retour des chiffres des secteurs équipés pour prendre la décision de terminer le secteur 3 et déployer le secteur 4.

**M. RIERA** se dit ne pas être convaincu par les arguments développés en terme de rationalisation des coûts, il explique qu'en secteur assez dense, collecter une tonne s'effectue en une heure alors qu'en zone rurale il en faut 3.

### **08.- Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.**

Le Vice-Président en charge de l'environnement expose qu'il y a lieu de délibérer sur les rapports annuels 2016 sur « le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » présentés en Commission Environnement du 1<sup>er</sup> juin 2017. Il rappelle que deux rapports ont été produits : celui de l'ex SIVOM du Bas-Bugey et celui de la Communauté de communes BUGEY SUD pour les communes où la gestion des déchets est assurée en régie directe, à savoir : Brégnier-Cordon, Colomieu, Groslée-Saint-Benoît, Izieu, Saint-Benoît et Saint-Bois. Il précise que les rapports ont été précédemment envoyés à chaque délégué.

**M. RIERA** attire l'attention de l'assemblée sur la page 12 du rapport CCBS et notamment sur le déficit des communes ex CCTE compensé par le budget général en précisant que le déficit à l'habitant est de 12€ alors que pour les communes de l'ex SIVOM, celui-ci s'élève à 5,31€ en fonctionnement (8,31€ avec l'investissement) Le Président confirme à la demande du Vice-Président, que ce déficit a été pris en compte pour les 5 communes concernées lors du travail budgétaire préalable à la fusion en 2014. **M. VUILLEROD** rappelle l'étude confiée au cabinet ACTIPUBLIC, étude qui fera l'objet d'une présentation lors du prochain conseil communautaire. A la demande de **M. PUTHOD, M. VINCENT** confirme que ce travail sera uniquement présenté à l'assemblée délibérante sans passer au préalable devant la commission. *Arrivée de M. CASTIN.*

**M. BOLON** souhaiterait à l'avenir, lors de la passation de nouveaux marchés, qu'un système de pesée embarquée soit étudié de manière à optimiser les coûts en rationalisant les déplacements Le rapport annuel est validé à l'unanimité

### **09.- Etude de préfiguration pour le transfert de la compétence « eau et assainissement » et des schémas-directeur « eau et assainissement » portés par la CCBS.**

**Mme. GODET** rappelle que le transfert est voulu par le législateur pour rationaliser la ressource en eau. Il s'agit de se préparer pour assurer le meilleur service au contribuable.

**Mme la Vice-Présidente** explique qu'afin de préparer le transfert de ces compétences, la CCBS a passé une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour :

- Recueillir les données des services d'eau et d'assainissement auprès des communes et syndicats compétents.
- Présenter les différents modes de gestion des services d'eau et d'assainissement sur le territoire.
- Etablir un cahier des charges et ses documents annexes décrivant pour les volets techniques, administratifs, ressources humaines, financiers et communication le travail à réaliser par un groupement de bureaux d'études : l'objectif de ce groupement sera de dimensionner et organiser les services d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire afin d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Suivre la consultation et notamment répondre aux questions des candidats.
- Analyser les offres déposées.
- Suivre l'étude du groupement de bureaux d'études afin d'accompagner la CCBS dans le bon déroulement des différentes étapes de cette dernière.

**Mme GODET** présente et explique à l'assemblée que ce type d'étude est financée par l'Agence de l'Eau jusqu'à 80% pour tout dossier de subvention déposé avant le 30 juin 2017 afin de préparer le transfert de compétences. L'opération se compose de la façon suivante :

OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	subventions
AMO accompagnement prise de compétences Eau potable et Assainissement	45 000.00 €	54 000.00 €	
Annonces et insertions	1 000.00 €	1 200.00 €	
Etude préalable au transfert de compétence (estimation globale au 7/06/2017- choix 17/06/2017)	350 000.00 €	420 000.00 €	Agence de l'Eau 80 % s/TTC 3 654 109.11 €
Lot 1 : étude technique et financière	265 000.00 €		
Lot 2: étude juridique	30 000.00 €		
Lot 3 : assistance dans le volet ressources humaines	55 000.00 €		
AMO accompagnement schéma directeur eau et assainissement	57 600.00 €	69 120.00 €	
Annonces et insertions	2 000.00 €	2 400.00 €	
Estimation du coût des études du schéma directeur (appel d'offres prévu en 09/2017)			CCBS à charge (autofinancement) 913 527.28 €
Schémas Directeurs Assainissement sur l'ensemble du territoire de la CCBS avec intégration des données existantes et création d'un plan des réseaux complet en vue d'une gestion patrimoniale	1 679 145.88 €	2 014 975.06 €	
Schémas Directeurs Eau Potable sur l'ensemble du territoire de la CCBS avec intégration des données existantes, bilan besoin-ressource, création d'un plan des réseaux complet en vue d'une gestion patrimoniale, rendement des réseaux, perspectives de gestion intercommunale et mutualisée de la ressource en eau	1 521 617.78 €	1 825 941.33 €	
<b>Animation</b>			
chargé de mission : création du service, pilotage des études avec l'appui de l'AMO, appropriation des résultats de l'étude pour mise en place du service (cout 1 ETP à l'année, salaire chargé sur 2 ans)	120 000.00 €	144 000.00 €	
Investissements en matériels (débitmètre, fluorimètre)	30 000.00 €	36 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 806 363.66 €</b>	<b>4 567 636.39 €</b>	<b>TOTAL</b> <b>4 567 636.39 €</b>

**M. GAMBERINI et PETIT** s'interrogent sur le portage par la CCBS des schémas directeurs en eau potable. Certaines communes ont fait le leur et l'ont financé. Il semblerait équitable que toutes les communes aient à charge la confection des schémas. **M. VUILLEROD** répond qu'il est préférable de réaliser un schéma global avec une vision de territoire. *Arrivée de M. HEDON.*

**M. TURELLO** n'est pas partisan d'engager des sommes aussi importantes dans le contexte financier actuel. **M. VUILLEROD** souligne qu'il faut s'assurer le financement de l'Agence de l'Eau et qu'il ne faut pas se tromper de débat puisqu'il s'agit de répondre à l'obligation de la loi NOTRE. Pour renfoncer son propos, le Président donne lecture d'un courrier du ministère de l'environnement adressé à une commune de la CCBS et expliquant le fondement et l'objectif la loi.

**M. CASTIN** souhaite que le sujet soit abordé de manière transversale en tenant compte des règles qui s'imposent aux différents schémas travaillés par les communes en matière d'urbanisme notamment. Le SCOT fait référence et s'impose aux documents communaux. **M. VUILLEROD** partage cette analyse et rappelle le courrier ministériel qui parle de la ressource en eau de manière globale. **M. BOLON** s'interroge sur les montants prévisionnels des études. **Mme MUNET** précise qu'il s'agit de montants maximum pour le dépôt des demandes de subvention. **Mme DESCHAMPS** demande des précisions sur l'AMO. **Mme GODET** explique que le cabinet retenu, en mission d'accompagnement, sera en charge de la rédaction du cahier des charges de l'étude et fera l'analyse des offres. Pour **Mme GODET**, le portage des schémas par la CCBS permettra mutualisation et économies d'échelle, de plus, les communes n'ayant pas de schéma directeur n'auront certainement pas le temps nécessaire à sa réalisation.

Vu le Conseil des Maires du 30 mai 2017 à Belmont-Luthézieu ;

Vu l'avis de la commission environnement du 1 juin 2017 à Pollieu ;

Vu l'avis de la commission finances du 7 juin 2017 à Belley ; par 57 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, les membres du conseil communautaire décident de conventionner avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation des schémas directeurs AEP et assainissement. L'assemblée décide également de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau RMC pour le financement de l'intégralité de l'étude.

#### **10.- Programmation financière 2017 du contrat de rivière du bassin versant du Séran.**

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la programmation d'actions techniques et budgétaires à engager pour l'année 2017 conformément aux fiches actions du contrat de rivière et aux orientations définies par le comité de pilotage du contrat de rivière réuni le 13/10/2016.

#### **11.- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.**

Suite à la présentation et aux explications de **Mme GODET**, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2016.

Le **Président VUILLEROD** informe l'assemblée qu'avant le terme de l'année 2017, l'assemblée délibérante sera amenée à se prononcer sur la prise compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique.

### **ECONOMIE**

#### **12.- Aide financière à un jeune créateur au titre de l'innovation.**

**M. ROUX**, Vice-Président à l'économie, expose qu'un jeune lycéen du lycée du Bugey à Belley a créé une imprimante 3D originale dont la principale innovation et la particularité résident dans sa taille et l'invention d'une vis télescopique pour permettre l'adaptation de l'outil en fonction de l'objet à créer. Les challenges réussis confortent l'intérêt de l'innovation. En effet, reconnu par le magazine Science & vie Junior, le lycéen est invité à participer au salon de l'innovation de Grenoble en mars 2017 et à Paris à la Cité des Sciences et de l'Industrie début juin 2017. **M. QUINARD, M. RIERA et M PUTHOD** conseillent de se rapprocher des chambres consulaires pour des conseils à la protection de la propriété intellectuelle. **M. ROUX** précise à **M. CUEILLE** que l'aide financière permettra l'achat et la confection des matériels nécessaires à la construction d'un nouveau prototype.

Suite à l'avis des commissions Economie du 24/05 et Finances du 07/06, le Conseil communautaire décide d'apporter un soutien financier de 3 000€ pour permettre au jeune créateur de poursuivre son projet sur le territoire de la CCBS.



### **13.- Convention de partenariat avec Ain Geste d'Avenir.**

M. ROUX rappelle que Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et ont pour vocation de permettre à des porteurs de projets un test grandeur nature intervenant en amont de la Plate-forme Initiative Bugey. La CAE Ain Geste d'Avenir ayant démontré sa pertinence pour le territoire de Bugey Sud pendant la phase de test soutenue par le Syndicat mixte du Pays du Bugey et la Région (CDDRA) entre septembre 2015 et décembre 2016, l'assemblée accepte de signer une convention afin de formaliser un partenariat avec la CAE. Suite à une précision budgétaire donnée à Mme TREILLE, la participation financière de 4 178 € est validée.

### **14.- Avenant à la convention passée avec Initiatives Bugey.**

Suite à l'intégration des 12 communes de la CC du Valromey, Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité d'augmenter le plafond de la participation financière à Initiative Bugey et de le porter à 41 500 € par an.

### **15.- Actipôle Bugey Sud : fixation de grilles tarifaires.**

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la tarification applicable à l'utilisation des salles de réunion, de l'espace co working, ainsi que les charges afférentes aux bâtiments « la Toile » (les bureaux) et « la Fabrique » (les ateliers) sachant que par délibération en date du 26 mai 2016, les tarifs de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise ont été précédemment établis.

## **ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE**

### **16.- Appel à projet « vélo » : étude de demandes de subvention.**

Suite à l'appel à projet sur la thématique du vélo, il est décidé (unanimité moins une opposition) d'accorder à la SARL Vertes Sensations une subvention d'un montant de 15 000 € HT correspondant à une dépense éligible retenue de 69 116,61 € HT, soit une intervention à hauteur de 21.7 %. Les dépenses retenues concernent : l'acquisition de containers et leurs aménagements (coursives et stores) pour l'aménagement d'espaces d'accueil et de stockage, l'acquisition de matériel, la mise en place de signalétique. De même, une subvention d'un montant de 5000 € HT est accordée aux Chambres d'Hôtes du Prieuré (à Ceyzérieu) correspondant à une dépense éligible retenue de 29 438 € HT, soit une intervention à hauteur de 16.9 %. Les dépenses retenues concernent : l'acquisition de 8 tricycles couchés.

### **17.- Demande de subvention pour l'étude de signalisation et d'implantation de la SIL.**

Après validation, lors du conseil communautaire du 24/11/2016, du lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude pour la signalisation d'information locale, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de solliciter un soutien dans le cadre du programme LEADER GAL Bugey d'un montant de 20 736€ correspondant à 48% de la dépense estimée à 43 200€

### **18.- Attribution complémentaire de subventions.**

Il est décidé à l'unanimité, au vu de l'extension du périmètre de la CCBS aux communes du Valromey, l'attribution d'une subvention de 200 euros à l'association Valromey Cyclo pour l'organisation de la Valromeysanne ainsi qu'au Comice agricole d'Hotonnes pour l'organisation de la Foire d'Hotonnes.

### **19.- Etude d'un soutien financier au projet de restructuration du cinéma de Belley.**

la SARL Ciné l'Arlequin a un projet de restructuration du cinéma L'Arlequin à Belley. Les travaux concernent la rénovation des 3 salles, la modification de l'accueil et l'accessibilité du bâtiment. Les commissions tourisme et finances ont donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention sous réserve de l'obtention des cofinancements sollicités.

Dépenses		Recettes	
Gros œuvre	83 000	Apport en fonds propres	87 000
Second œuvre et aménagement	272 000	Emprunt sollicité sur 10 ans	128 000
Lots techniques	97 000	Ville de Belley	100 000
Accessibilité sensorielle	6000	Région	60 000
Équipement de projection	23 000	Communauté de communes	20 000
Honoraires et divers	51 000	Aide sélective	137 000
<b>TOTAL</b>	<b>532 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>532 000</b>

**M. DESCHAMPS**, après avoir précisé qu'il ne s'oppose pas à cette aide, s'interroge sur l'éventuelle jurisprudence qui pourrait en découler. **Mme MUNET, M. VUILLEROD et M. BERTHET** argumentent que ce soutien concerne une activité culturelle et que l'établissement de Belley est l'unique cinéma du Bugey Sud. **M. LAHUERTA** souhaite que les moyens soient donnés au cinéma pour éviter notamment l'évasion sur la Savoie. A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 euros à la SARL Ciné l'Arlequin, pour son projet de restructuration, sous réserve de l'obtention des cofinancements sollicités.

#### **20.- Projet culturel 2017/2018.**

Par 67 voix pour et une abstention, les orientations du projet culturel 2017/2018 sont retenues :

- proposer un projet de territoire fédérateur
- proposer des projets inscrits dans un temps scolaire et hors scolaire
  - o poursuivre le partenariat avec la Maison de la Danse et la Compagnie Stylistik dans le cadre d'une nouvelle année forte autour de la danse avec des résonances et des restitutions (Printemps de la Danse...), avec la candidature de la Communauté de communes Bugey Sud au défilé de la Biennale de la Danse
  - o poursuivre le partenariat avec Label Vie d'Ange autour du projet « Valromey » d'éducation à l'image
  - o favoriser les créations autour des « histoires vraies » : travail autour de la photographie avec le Lycée du Bugey...
  - o démarrer une action autour du street art avec le Lycée du Bugey, et le quartier politique de la ville, avec l'association Space Junk

Le Président est autorisé à solliciter :

- o une subvention de 40 000 euros auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- o une subvention de 20 000 euros auprès du Département de l'Ain
- o une subvention de 8000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

#### **VOIRIE**

#### **21.- Convention à passer avec la CNR pour desserte d'une propriété privée.**

Afin de résoudre des problèmes d'accès à une exploitation agricole à Peyrieu suite à la limitation de tonnage à 19t d'un pont, le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature d'une convention avec La CNR. Cette convention permettra un accès alternatif par un autre itinéraire empruntant un chemin rural et une portion de piste CNR.

#### **22.- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Belley pour l'aménagement de la rue Saint Martin.**

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la constitution d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Belley, en application de l'article 2-II de la loi MOP. pour l'aménagement de la rue St-Martin à Belley.

Nature des aménagements	Ville de Belley	CCBS	Global
Réseau eau potable	270 000 euros HT		270 000 euros HT
Réseau assainissement	113 000 euros HT		113 000 euros HT
Création de grilles eaux pluviales		17 000 euros HT	17 000 euros HT
Pose de fourreaux fibre optique	40 000 euros HT		40 000 euros HT
Reprise réseau éclairage public	64 000 euros HT		64 000 euros HT
Création espaces verts		40 000 euros HT	40 000 euros HT
Travaux de voirie		450 000 euros HT	450 000 euros HT
<b>Total travaux</b>	<b>487 000 euros HT</b>	<b>507 000 euros HT</b>	<b>994 000 euros HT</b>
Maîtrise d'œuvre, SPS	38 960 euros HT	40 560 euros HT	79 520 euros HT
<b>Total opération en Euros HT</b>	<b>525 960 euros HT</b>	<b>547 560 euros HT</b>	<b>1 073 520 euros HT</b>

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de cette opération sera confiée à la Commune de Belley. A ce titre, elle aura pour missions :

- La passation, la signature, la notification et l'exécution du (des) marché(s) de travaux.
- La direction, le contrôle et la réception des travaux (missions DET – Direction de l'exécution des contrats de travaux et OPC-Ordonnancement Pilotage et Coordination confiées au groupement de maîtrise d'œuvre).
- La gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

**M. PUTHOD** s'interroge sur le portage du poste création d'espaces verts par la CCBS. **M. ABRY** relève l'erreur et confirme que ce sera bien financé par la ville de Belley et que le plan de financement corrigé dans la délibération.

### **23.- Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Belley pour des travaux au hameau de Billignin.**

De même qu'au point précédent, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité la constitution d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Belley, pour un projet de travaux au hameau de Billignin, **M. PUTHOD** intervient sur le portage des eaux pluviales. **M. ABRY** confirme que les eaux de ruissellement sur la voirie sont bien de compétence communautaire. Lors d'une prochaine réunion de commission, il s'agira de préciser quels sont les postes qui relèvent de la compétence voirie.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX (€HT) PRIS EN CHARGE PAR LES DIVERSES ENTITES			
	BELLEY (BUDGET COMMUNAL)	BELLEY (BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT)	BELLEY (BUDGET REGIE EAU POTABLE)	CCBS
Renouvellement du réseau d'eau potable Chemin de Billignin (335ml F125)			87 170 €	
Renouvellement du réseau d'eau potable rue des Hirondelles (45ml F60)			15 024 €	
Création de nouveau réseau d'assainissement et renouvellement d'un tronçon de réseau d'assainissement chemin de Billignin (550ml PP200) ("3")		172 665 €		
Création d'un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales (120ml PVC315+55ml PVC200+10mlF300 ; hors branchements des habitations ; "1")				46 634 €
Reprise de la voirie (enrobés complets hors travaux chemin de Billignin ; "2")				16 680 €
Eaux pluviales création des branchements des habitations	9 255 €			
<b>TOTAL PAR ENTITE HORS TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>9 255 €</b>	<b>172 665 €</b>	<b>102 194 €</b>	<b>63 314 €</b>
<b>Répartition des travaux préparatoires (%)</b>	<b>2,7%</b>	<b>49,7%</b>	<b>29,4%</b>	<b>18,2%</b>
Répartition des travaux préparatoires (€HT) [Total estimation des travaux préparatoires = 10995€HT]	293 €	5 464 €	3 234 €	2 004 €
<b>TOTAL PAR ENTITE Y.C. TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>9 548 €</b>	<b>178 129 €</b>	<b>105 428 €</b>	<b>65 318 €</b>
<b>TOTAL DU PROJET TRANCHE FERME</b>	<b>358 423 €</b>			
Tranche optionnelle - Création d'un réseau d'eaux pluviales (pour le cas où tout ou partie du réseau unitaire existant ne pourrait pas être conservé pour la collecte des eaux pluviales 65ml PVC315)				31 332 €
Tranche optionnelle - Renouvellement d'un tronçon de collecte des eaux usées du chemin de Billignin (145ml PP200)		31 345 €		
<b>TOTAL DU PROJET TRANCHES OPTIONNELLES</b>	<b>62 677 €</b>			

Nota :

"1" : y compris plus value 1000€ pour création d'une grille supplémentaire rue des hirondelles

"2" : y compris moins value 720€ pour la reprise du chemin des hirondelles en bi-couche et moins value de 3000€ correspondant à la reprise pleine largeur en enrobé du tronçon I-H-E abandonné

"3" : y compris plus value 1000€ pour la reprise des tranchées en enrobé du tronçon I-H-E

## FINANCES

### **24.- Versement complémentaire des heures de voirie aux communes pour 2016.**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de rembourser aux communes membres, les heures de voirie effectuées par le personnel communal en 2016, comme indiqué dans le tableau ci-après

communes	Pour mémoire CLECT décembre 2015 SERVICE VOIRIE HEURES RECTIFIEES DECLAREES A 40 €		
		Montants versés aux communes sur exercice 2016	rappel à effectuer pour 2016
AMBLEON	3 200	2 707	493
ANDERT CONDON	8 000	6 767	1 233
ARBOYS-EN-BUGEY	17 600	13 398	4 202
ARMIX			
ARTEMARE	14 000	12 461	1 539
BELLEY	180 000	152 254	27 746
BEON	5 200	4 628	572
BREGNIER CORDON	24 000	15 835	8 165
BRENS	24 120	20 402	3 718
CEYZERIEU	49 120	25 795	23 325
CHAZEY BONS (sans pugieu)	51 200	43 308	7 892
CHEIGNIEU LA BALME			
COLOMIEU	4 800	4 060	740
CONTREVOZ	18 000	15 225	2 775
CONZIEU	8 800	7 832	968
CRESSIN ROCHEFORT	13 120	11 098	2 022
CULOZ	34 160	30 404	3 756
CUZIEU	20 000	3 115	16 885
FLAXIEU			
IZIEU	4 000	2 537	1 463
LA BURBANCHE			
LAVOURS	2 000	1 780	220
MAGNIEU	16 000	8 256	7 744
MARIGNIEU			
MASSIGNIEU DE RIVES	24 000	3 553	20 447
MURS GELIGNIEUX	6 000	2 664	3 336
PARVES ET NATTAGES	60 000	39 078	20 922
PEYRIEU	26 040	22 026	4 014
POLLIEU			
PREMEYZEL	4 800	4 060	740
PUGIEU	6 000	5 340	660
ROSSILLON	6 400	5 696	704
SAINT MARTIN DE BAVEL	12 000	7 410	4 590
GROSLEE SAINT BENOIT	9 240	7 816	1 424
SAINT CHAMP			
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	8 000	4 940	3 060
VIRIEU LE GRAND	16 000	2 492	13 508
VIRIGNIN	28 000	23 684	4 316
VONGNES			
	703 800	510 621	193 179

### **25.- Avenant n°1 à la convention de versement des heures de voirie aux communes.**

La convention de versement des heures de voirie qui lie la CCBS et les communes prévoit un coefficient de révision. Il est proposé de figer le taux horaire à 40€ afin d'éviter les risques de fort impact budgétaires. **M. BONNARD** considère que figer les charges n'est pas conforme à la volonté des protagonistes de la convention originelle. Il affirme la nécessité de conserver le lien avec le coût réel (inflation, évolution du prix du carburant...). **Mme MUNET** précise qu'il sera possible à tout moment par un nouvel avenant de modifier à nouveau la convention. Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de ne pas appliquer la révision du coût de l'heure pour les années 2015 et 2016 pour ne pas pénaliser les communes (coût inférieur à 40€/h) L'avenant n°1 à passer avec les communes pour figer le coût de l'heure à 40 €, à partir de l'année 2015 est également autorisé à signature à l'unanimité.

### **26.- Garantie d'emprunt pour le SIEA.**

Le Conseil Communautaire décide par 67 voix pour et une abstention d'apporter une garantie d'emprunt à hauteur 19 867 € par an au SI D'ENERGIE ET E-COMMUNICATION DEPARTEMENT DE L'AIN (SIEA) qui contracte auprès de la BANQUE POSTALE un prêt de 20 000 000,00 €. **M. DESCHAMPS** relève l'engagement de la CCBS à accorder son cautionnement pour le remboursement de toutes sommes dues à hauteur de 3.45 %.

### **27.- Point d'information sur le FPIC.**

**Mme MUNET** informe l'assemblée de la réception du FPIC 2017. Son montant global pour le groupe communal (CCBS et les communes) s'élève à 751 923€ dont 268 292€ pour la communauté de communes. Suite à l'intervention de **M. CHARVET** relevant la hausse pour les communes du VALROMEY, **Mme MUNET** précise qu'une CLECT se réunira en septembre prochain et examinera ce point qui relève pour l'instant du droit commun.

### **28.- Travaux « Rue du Vernet » à Virignin : transfert du réseau eaux usées et téléphonique à la commune.**

Lors des travaux d'aménagement du site portuaire à Virignin, la CCBS a réalisé, pour le compte de la commune de Virignin, des travaux sur les réseaux d'eaux usées et pour la téléphonie: Au vu du décompte général des travaux dressé par le Groupement Fontaine TP/SAS FAMY/SA MILLET PAYSAGE/ DUMAS TP, la participation financière à la charge de la commune de Virignin s'élève à un montant de 83 666.91 €.HT. Le Président est autorisé à émettre le titre de recette correspondant.

### **29.- Gestion des déchets : redevance spéciale camping pour 2018.**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de reconduire pour l'année 2018 les tarifs 2017, à savoir : 23,65€ par emplacement pour les campings privés. Pour les campings municipaux un taux de 5 % est appliqué sur les recettes effectives de l'année n-1.

### **30.- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité.**

L'adhésion de la collectivité au groupement de commandes est autorisée à l'unanimité, sachant qu'il a été constitué pour le département de l'Ain un groupement de commandes par le SIEA. Ce groupement de commandes permettra d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence pour l'achat d'électricité.

### **31.- Décisions modificatives.**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

### **32.- Modification du tableau des emplois**

Pour le bon exercice de la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés, L'assemblée délibérante donne son accord pour compléter le tableau des emplois de la CCBS par le cadre d'emploi du grade de technicien. Par ailleurs, afin de conduire l'étude mobilité à l'échelle de la CCBS présentée par le Président au point 6, le recrutement d'un chef de projet mobilité est autorisé. **M. LAHUERTA** fait part de son inquiétude face à la politique de recrutement de la CCBS. Il pense qu'il serait souhaitable et bénéfique d'identifier avant un recrutement externe les compétences internes - Communauté de communes et communes. **M. LAHUERTA** souhaite également savoir si la Région a été contacté pour un accompagnement pour le recrutement d'un chargé de mission mobilité. Le **Président VUILLEROD** vient préciser que le recrutement sera un CDD et conduira à

l'économie du coût de l'étude nécessaire à la réorganisation du TAD. Il précise que lors de la séance du 20 juillet, il proposera de faire le point sur la nécessité de conduire une analyse sur la question de la mutualisation et plus particulièrement en matière de ressource humaine. A ce titre, **Mme MUNET** pense que le projet de prélèvement à la source auquel les collectivités devront répondre, sera l'occasion de réfléchir à la mise en place d'une plateforme de gestion des paies. Le Président rejoint par **M. LAHUERTA** confirme l'urgence de travailler la question de la mutualisation.

### **33.- Besoin temporaire pour surcroît de travail.**

Par 67 voix pour, et une voix contre, il est décidé de créer un emploi d'assistance administrative pour accroissement temporaire d'activité du service technique à compter du 21 juin 2017 pour une durée de 5 mois.

### **QUESTIONS DIVERSES**

A la demande d'informations de **M. RIERA** sur l'avancée du dossier centre aquatique, le Président précise que l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue et, que les sondages de terrain de 3 sites lui ont été transmis. **M. ABRY** complète que la CCBS continue à engranger des données techniques et réaliser des visites.

**M. RIERA** souhaite également que soit fait un point d'information sur le dossier de l'aire d'accueil de grands passages. **Le Président VUILLEROD** explique que pour cette saison, faute de terrain, il est convenu avec l'ARTAG de détourner si possible les groupes du secteur de Belley. Concernant les terrains CNR de Magnieu, les ministères de l'environnement et de l'économie ont été consultés pour en connaître la nature juridique. Une récente réponse indique que ce sont des terrains concédés à la Compagnie Nationale du Rhône. Suite à ce nouvel élément, un rendez-vous est pris avec la CNR qui sera l'occasion d'évoquer d'autres points notamment le problème de l'envasement des sites tels que les ports et la base d'aviron.

**M. TURELLO** s'interroge sur l'avancée de la pose des RIS des zones de l'OUSSON et de la reprise de terrain MUTOBAT. En réponse, **M. ROUX** souhaite que toutes les zones de la CCBS soient visibles et un travail global est engagé par le service dans cet objectif. Concernant la reprise du terrain MUTOBAT, le dossier est en cours.

**M. TURELLO** souhaiterait que des économies soient faites au lieu de se tourner vers le contribuable. **Le Président VUILLEROD** répond qu'il n'est pas question d'augmenter les impôts et que c'est à la CCBS de se réformer.

**M. CASTIN** rejoint **M. RIERA** en relevant la nécessité que soit régulièrement donnée de l'information sur les dossiers importants de la CCBS. A ce titre, il souhaiterait avoir un point d'actualité sur le port de Virignin. **M. VUILLEROD** après avoir fait part du manque de lisibilité sur le devenir du site du port et de son inquiétude sur le coût de fonctionnement à venir, précise que pour la saison 2017 un gardien a été recruté pour la saison estivale afin de surveiller le site et d'entretenir les espaces verts.

A la demande d'information de **M. WEALPUT** sur le projet de carrière d'ANGLEFORT, **Mme MUNET** répond qu'elle n'a pas connaissance de la prise d'un arrêté préfectoral à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie à nouveau la commune de HAUT-VALROMEY de son accueil et l'ensemble des personnes présentes. La séance est levée à 21h50.

Le Secrétaire de séance

Michel Charles RIERA



Le Président

René VUILLEROD